

Compte-rendu de la réunion du 12/10/2018 à 19h45
Salle polyvalente de la Maison des Enfants à Ocquerre

Étaient présents :

BERNADETTE BEAUVAIS, YOLAND BELLANGER, JOSIANE CALDERONI, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, FRANÇOIS COSSUT, ERIC DEPERNON (SUPPLÉANT DE GILLES DUROUCHOUX), DOMINIQUE DUCHESNE, PIERRE EELBODE, VICTOR ETIENNE, CATHERINE GARNIER, JEROME GARNIER, BRUNO GAUTIER, MAXENCE GILLE, MICHELE GLOAGUEN, MARIA-CHRISTINE GOOSSENS, SEBASTIEN LASCOURREGES, THIERRY LE BRAS, JEAN-MICHEL LEMSEN, PHILIPPE MIMMAS, CINDY MOUSSI, YVES PARIGI, ROBERT PICAUD, PASCAL SARAZIN (SUPPLÉANT DE CHANTAL ANTOINE) ET DOMINIQUE ZAZZERA.

Absents excusés et ayant donné pouvoir :

CLAUDE CAMUS À MAXENCE GILLE, PIERRE COURTIER À JEAN-MICHEL LEMSEN, CHRISTINE DA SILVA À MARIA-CHRISTINE GOOSSENS, FRANCIS ELU À VINCENT CARRE, PASCAL MEHEUT À BRUNO GAUTIER, JEAN-LUC NOVAK À VICTOR ETIENNE ET BRIGITTE PORCHER À CINDY MOUSSI.

Absents :

MARY BICHBICH, ACHILLE HOURDE, BERNARD LAQUAY, JEAN-DENIS LIMOSIN, JEAN-CHRISTOPHE PIEQUET, ARNAUD ROUSSEAU, FRANCINE THIERY, CELINE VAN BEEK, JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS, LAURENCE WAGNER ET DENIS WALLE.

Assistaient à la réunion :

C. ARNAUD, S. BLAIS, P. COURTIER, C. KUNDOLFF, A. LAFFORGUE et G. WAYMEL, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 25 délégués étant présents, le quorum est atteint.

M. EELBODE remercie les conseillers pour leur présence. Il excuse Mme DA SILVA et MM. CAMUS, ELU, HOURDE, NOVAK et MEHEUT. Il salue la présence de Mme BULLOT.

M. EELBODE propose d'élire Mme CARON comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

P. COURTIER donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil communautaire et propose d'ajouter les excuses de M. CAMUS pour son absence à la réunion car elles n'avaient pas été retranscrites. En l'absence d'autre remarque, M. EELBODE invite le Conseil à adopter le compte-rendu de la réunion du 29 juin 2018.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE invite P. COURTIER à lire le courriel que M. NOVAK a fait parvenir à la Communauté de communes, en remplacement de l'intervention verbale qu'il souhaitait faire en début de séance. Le contenu de ce courriel est retranscrit ci-dessous :

« Bonsoir Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les Délégués Communautaires,

Malheureusement je ne peux être présent à cette réunion de conseil communautaire, pour raison de santé. En conséquence, je vous transmets par écrit une intervention que j'aurai faite verbalement.

Un point à l'ordre du jour évoque la reprise de l'Imprimerie de MARY-sur-MARNE, et j'aimerais revenir sur cette phase.

En tant que « Représentant des salariés de Imprimerie H2D DIDIER MARY » et au nom des 163 emplois qui ont été sauvegardés, je tiens à exprimer toute notre reconnaissance, adresser nos remerciements, au Président de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq Monsieur Pierre EELBODE pour son engagement, son implication et son soutien, sur ce dossier de reprise.

Je remercie Madame et Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les Délégués Communautaires, pour certains pour les actions menées au côté de notre Président, pour les autres pour lui avoir donné pouvoir et ainsi accordé à juste titre leur confiance.

D'autres élus ont accompagné les nombreuses actions menées par notre Président, et je tiens à les citer pour remerciement :

- Le Député de la circonscription (Monsieur Jean-François PARIGI)*
- Le Conseil [Régional] d'Île de France (Madame Valérie PECRESSE, Monsieur Michel FOUCHAULT)*
- Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne (Madame Martine BULLOT, Monsieur Arnaud GUILLEMIN)*
- Le Maire de Mary-sur-Marne (Monsieur Yves PARIGI)*

Ainsi de mars 2018 à juillet 2018, après avoir traversé ces nombreux mois d'incertitude quant à la possibilité de sauver le site de Mary-sur-Marne :

- grâce au professionnalisme et à la bonne tenue des salariés faisant face pourtant à de nombreux épisodes bien difficiles,*
- grâce au seul repreneur, le groupe Imprimeries RICCOBONO, qu'il a fallu encourager à venir en accompagnant des mesures qu'il souhaitait : socialement (nouvelles concessions côté salariés) et économiquement (aides apportées par les instances et élus, sous l'impulsion de notre Président), ceci afin de consolider puis valider son offre,*
- et donc grâce aux différentes instances et élus cités,*

depuis le 16 juillet 2018, l'imprimerie poursuit son activité et est devenue HELIO PRINT. Les projets de réinvestissements annoncés pour la remise à niveau du site et de l'outil de productivité à hauteur de 8 millions d'euros, pour certains en cours, nous permettent de penser pouvoir relever ce nouveau challenge et nous repositionner parmi les principaux acteurs de notre secteur d'activité qui reste complexe.

Je vous souhaite une bonne réunion.

Recevez mes sincères salutations,

Jean-Luc NOVAK,

Représentant des salariés d'Imprimerie H2D Didier Mary. »

M. EELBODE fait part aux élus de sa satisfaction d'avoir pu encourager et permettre, par l'engagement d'achat du foncier de l'imprimerie par le Pays de l'Ourcq, devant le Tribunal de Commerce, la reprise de cette activité primordiale pour le territoire. Il salue l'extrême sang froid et le bon sens du personnel, qui a toujours eu pour objectif de maintenir l'outil de production. Il souligne, après avoir eu un échange récent avec le repreneur, que les perspectives sont positives avec un plan de charges soutenu (retour de titres actuellement imprimés en Belgique) et un programme d'investissements annoncé qui se met en place progressivement.

M. PICAUD tient à saluer l'initiative et le travail constant de M. EELBODE sur ce dossier, et remarque que sans lui cette reprise n'aurait pas abouti.

M. EELBODE souligne de son côté le soutien de la Commune de Mary-sur-Marne et de son Maire M. PARIGI. Il rappelle que, face à des remarques souvent désobligeantes concernant les « petites collectivités », le Pays de l'Ourcq a su prendre, à travers une décision unanime du Conseil communautaire, ses responsabilités, et éviter la fermeture de l'usine ce 9 juillet dernier, sans attendre une action de l'État qui

aurait été trop longue.

M. EELBODE propose ensuite aux conseillers de prendre connaissance du tableau des actes qu'il a signés depuis la précédente séance en le faisant circuler dans les rangs. Ce tableau est reporté en annexe au présent compte-rendu.

M. EELBODE propose au Conseil d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

Au chapitre AFFAIRES SOCIALES SANTE SPORT : Maison de l'Emploi et de la formation Mission Locale Nord est 77 : désignation des membres du CA et du Bureau

Au chapitre CULTURE TOURISME : Convention pluriannuelle d'objectifs Communauté de communes du Pays de l'Ourcq - association École des Musiques Actuelles et Appliquées (2017-18 / 2019-20) : autorisation donnée au Président de signer l'avenant 1 à la convention

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

INSTITUTION

Installation d'un nouveau conseiller communautaire

M. EELBODE informe l'Assemblée que suite à la démission de Mme KRAUSCH de son mandat de premier adjoint, actée par Mme la Préfète le 30 août 2018, le Conseil municipal de Coulombs-en-Valois a procédé à l'élection d'un nouveau premier adjoint au Maire qui se retrouve ainsi Conseiller communautaire.

M. EELBODE déclare alors Mme Annick NEUSCHWANDER, membre du Conseil communautaire et installée dans ses fonctions. Il l'invite à se présenter.

Mme NEUSCHWANDER salue l'Assemblée et confirme sa récente élection en tant que première adjointe au Maire de Coulombs.

P. COURTIER précise que l'élection de Mme NEUSCHWANDER n'ayant eu lieu que le 10 octobre au soir, elle n'a pu être convoquée dans les délais légaux et que par conséquent, elle siège ce soir sans voix délibérative.

Désignation des membres des Commissions de travail (modification)

M. EELBODE propose au Conseil, compte tenu de la nomination de Mme NEUSCHWANDER de modifier la composition des Commissions en tenant compte du souhait qu'elle a émis. Mme NEUSCHWANDER confirme son souhait d'intégrer la Commission Finances et Développement économique.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Désignation des membres de la Commission Statuts (modification)

M. EELBODE invite le Conseil à modifier la composition de la Commission Statuts, constituée au cours de la séance du 9 décembre 2016, s'agissant du suppléant du représentant de la commune de Coulombs-en-Valois, poste jusque-là occupé par I. KRAUSCH ; il propose que Mme NEUSCHWANDER soit désignée comme suppléante de M. COSSUT, titulaire.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Centre Intercommunal d'Action Sociale : Élection d'un membre du Conseil d'Administration en remplacement d'un membre sortant

M. EELBODE rappelle au Conseil que Mme KRAUSCH était également membre du Conseil d'Administration du CIAS, en tant que membre élu, et que par conséquent un poste est vacant.

Conformément aux dispositions légales et notamment à l'article R 123-29 du Code de l'action sociale et des familles, M. EELBODE invite le Conseil à procéder à l'élection d'un nouveau représentant au Conseil

d'Administration du CIAS. Il suscite les candidatures.

Mme MOUSSI est candidate au poste vacant.

M. EELBODE ayant suscité d'autres candidatures sans succès et une seule candidature étant déposée pour le poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement, conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

M. EELBODE indique alors que les membres du Conseil communautaire membres élus au sein du Conseil d'Administration du CIAS sont : B. BEAUVAIS, N. CARON, F. CHESNE, M. GLOAGUEN M.C. GOOSSENS, C. MOUSSI, S. LASCOURREGES, Y. PARIGI, F. THIERY et L. WAGNER.

Office de Tourisme Communautaire : Désignation d'un membre suppléant du Comité de Direction en remplacement du membre sortant

M. EELBODE rappelle au Conseil que Mme KRAUSCH faisait également partie du collège des membres élus du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire, en tant que suppléante. Il propose alors de pourvoir ce poste vacant.

Mme CARON est candidate

M. EELBODE ayant suscité d'autres candidatures sans succès et une seule candidature étant déposée, la nomination de Mme CARON prend effet immédiatement, conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Groupement d'Intérêt Public «Inter-Scot pour le développement de nos territoires» : désignation des représentants de la Communauté de communes au sein de l'Assemblée générale

M. EELBODE rappelle la démarche de GIP « Inter-Scot pour le développement des territoires » entreprise par le Pays de l'Ourcq aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, de la Communauté de communes de Plaines et Monts de France, de la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France et du Département de Seine et Marne. Il informe alors le Conseil que le 20 juillet, Monsieur le Préfet de la Région Île-de-France a, par arrêté, approuvé la convention constitutive du GIP.

M. EELBODE souligne alors que conformément à la convention et à son Article 16.1, il appartient à chaque membre de désigner ses représentants :

« Chaque EPCI membre est représenté par son Président (membre de droit) et par au minimum 3 conseillers communautaires, et au maximum 22 conseillers communautaires pour la CAPM, 42 pour la CARPF, 20 pour la CCPMF, 22 pour la CCPO désignés pour la durée de leurs mandats en cours.

Les représentants des membres du groupement à l'assemblée générale et leurs suppléants sont désignés par les autorités compétentes ou par les assemblées délibérantes de ces membres.

Outre les membres désignés, sont membres de droit de l'assemblée générale les élus du bureau de chaque EPCI. »

Il invite donc le Conseil communautaire à désigner ses représentants, en dehors du Président et des membres du Bureau.

Mme GARNIER rejoint la séance.

Sont désignés les représentants suivants :

TITULAIRES DE DROIT	SUPPLEANTS
PIERRE EELBODE	JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS
FRANCIS CHESNÉ	JEAN-DENIS LIMOSIN
BRUNO GAUTIER	JEAN-LUC DECHAMP
MICHELE GLOAGUEN	MARIE-PIERRE RICHARD

SEBASTIEN LASCOURREGES	ACHILLE HOURDE
YVES PARIGI	THIERRY LEBRAS
ROBERT PICAUD	BERNARD LAQUAY

AUTRES TITULAIRES	SUPPLEANTS
CHANTAL ANTOINE	PASCAL SARAZIN
BERNADETTE BEAUVAIS	DOMINIQUE DUCHESNE
YOLAND BELLANGER	EMILY RIGAUT
JOSIANE CALDERONI	DOMINIQUE ZAZZERA
NADINE CARON	JEAN-LUC NOVAK
VINCENT CARRE	DENIS WALLE
FRANÇOIS COSSUT	ANNICK NEUSCHWANDER
GILLES DUROUCHOUX	ERIC DEPERNON
FRANCIS ELU	PASCAL BARBAT
CATHERINE GARNIER	CHARLES-AUGUSTE BENOIST
JEROME GARNIER	ANDRE GATTE
MAXENCE GILLE	JEAN-MICHEL LEMSEN
MARIA-CHRISTINE GOOSSENS	VICTOR ETIENNE
PASCAL MEHEUT	FRANCINE THIERY
PHILIPPE MIMMAS	DANIEL NICOLAS
CINDY MOUSSI	CLAUDE CAMUS
ARNAUD ROUSSEAU	ANNAMARIA SCANCAR

Mme BULLOT confirme l'engagement du Département de Seine-et-Marne dans cette démarche, contrairement au Département du Val d'Oise.

M. EELBODE souligne que l'objectif de ce groupement est de dessiner un avenir pour nos territoires, sans attendre une décision imposée par l'État. Il rappelle à cet égard que le Grand Paris tel qu'il se dessinait initialement intégrait la zone de Roissy-Charles de Gaulle ainsi que le plateau de Saclay, sans les communes qui entourent ces deux pôles d'activités. Il ajoute que ce projet a été refusé par les élus qui souhaitent réfléchir ensemble de manière prospective à une organisation territoriale plus respectueuse des territoires périphériques de la région parisienne, d'où la création du GIP.

M. EELBODE remarque que cette assemblée générale permettra à tous les élus d'être mieux informés sur l'avancée de ces réflexions, et précise que la première réunion est programmée le 9 novembre. Il souligne l'intérêt de ces discussions avec des territoires comme ceux qui entourent Roissy, soumis à des problématiques similaires aux nôtres en terme notamment de transport.

FINANCES - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. GAUTIER propose un compte-rendu des travaux de la réunion de Commission.

Il retrace le point fait sur les projets concernant la zone de Grand Champ :

-L'entreprise qui souhaitait acheter une parcelle n'est plus actuellement en mesure d'investir ; la recherche d'acquéreurs pour ces dernières parcelles est donc toujours de mise ;

-Le projet d'échange de parcelles avec l'entreprise Motoculture de l'Oise avance ; M. EELBODE en rappelle l'opportunité dans la perspective du réaménagement de l'entrée de l'agglomération Lizy-Occquerre en un pôle gare ;

-Le projet d'extension de la zone est en cours ; M. EELBODE rappelle que cette extension a été prévue dans le cadre du ScoT par la mutualisation de surfaces d'un certain nombre de communes du Pays de l'Ourcq,

dans une perspective de création d'un pôle économique central.

- La salle de sport Le Duplex vient d'ouvrir au sein de l'Hôtel d'entreprises ; il précise que cela génère pour le moment une problématique de stationnement à étudier.

Projet de reprise de l'imprimerie de Mary-sur-Marne par une entreprise : Soutien à la reprise de l'activité d'imprimerie (complément à la délibération du 29 juin 2018)

M. EELBODE rappelle au Conseil qu'au cours de sa précédente séance, le Conseil a souhaité soutenir le projet de reprise de l'imprimerie de Mary-sur-Marne présenté par le groupe RICCOBONO PRESSE INVESTISSEMENT (RPI) à qui s'est substitué la Société HELIO PRINT, décidant notamment l'exonération, pendant deux ans maximum, de la CFE/CVAE.

Il précise qu'à la demande des services fiscaux, il convient de compléter les termes de cette délibération en lui donnant une portée générale et ce, conformément aux dispositions du Code Général des Impôts.

P. COURTIER indique qu'il est nécessaire de prendre une disposition générale pour que toutes les entreprises connaissant les mêmes conditions puissent bénéficier des mêmes exonérations et ce, conformément au Code des Impôts.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Activités Piscine : modalités de remboursement

M. GAUTIER rappelle au Conseil que la collectivité propose un certain nombre d'ateliers animés à l'année à la piscine et qu'une grande partie des inscriptions se fait en septembre.

M. EELBODE propose aujourd'hui au Conseil de statuer sur le remboursement des inscriptions aux différentes activités Piscine (hors entrées Public), dans le cas d'une demande de remboursement intervenant dans un délai de huit jours.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Subvention à l'Office de Tourisme Communautaire du Pays de l'Ourcq : complément

M. GAUTIER rappelle qu'au cours d'une précédente séance, le Conseil communautaire a porté à 79.800 € la subvention versée à l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) pour l'exercice 2018.

M. EELBODE propose alors de se prononcer sur le versement à l'OTC d'une subvention complémentaire de 4.000 € pour 2018.

A la demande de M. EELBODE, Mme BEAUVAIS, Présidente de l'OTC, précise qu'il s'agit d'un ajustement nécessité par les projets en cours : l'exposition « l'Orxois en Guerre » à Crouy-sur-Ourcq et la publication de plusieurs brochures et livrets programmée en fin de saison. Elle ajoute que l'OTC a en outre dû résoudre des problèmes de téléphonie et d'Internet et assumer l'augmentation de la masse salariale en raison du remplacement d'un emploi aidé par un jeune en alternance. S'agissant de la mise en place de l'exposition au Donjon du Houssoy, elle souligne l'implication forte du personnel de l'Office de Tourisme et des élus.

Mme BEAUVAIS en profite pour informer l'Assemblée que l'Office de Tourisme accompagnera en 2019 l'organisation par le Département d'une grande randonnée familiale sous le label « Rando des trois châteaux », sur le territoire du Pays de l'Ourcq.

Mme BULLOT précise qu'il s'agit d'un dispositif clé en main que le Département propose d'organiser sur le Pays de l'Ourcq, cette randonnée comprenant plusieurs circuits, jusqu'à 42 km, et valorisant nos territoires. Elle serait programmée le 14 avril 2019.

M. EELBODE remercie Mme BULLOT de contribuer, au Département, à mettre les projecteurs sur nos territoires puis il invite le Conseil à se prononcer sur l'attribution de la subvention.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés, Mmes BEAUVAIS, GARNIER et M. MIMMAS s'étant abstenus.

Convention unique relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne pour l'année 2019 : autorisation donnée au Président de signer cette convention

M. GAUTIER invite S. BLAIS à présenter cette convention.

S. BLAIS informe le Conseil que conformément aux dispositions légales, le Centre de Gestion est autorisé à proposer aux collectivités affiliées ou non-affiliées un certain nombre de missions optionnelles et que la Communauté de communes est sollicitée au même titre que les communes.

Elle dit que le Conseil est par conséquent invité à autoriser le Président à signer la convention unique relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne pour l'année 2019, l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles supposant un accord préalable valant approbation.

M. EELBODE invite alors le Conseil à délibérer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention de mise à disposition d'un agent au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de l'Union des Communautés de communes du Sud de l'Aisne : information et autorisation donnée au Président de signer la convention

M. EELBODE informe le Conseil que la mise à disposition au SMEPA de l'agent de la Communauté de communes, attaché territorial titulaire, à temps complet, occupant le poste de Directeur Urbanisme et Développement Économique a pris fin au 30 septembre dernier. Il rappelle en effet, que cet agent était mobilisé quasi exclusivement sur les projets menés par ce Syndicat : la zone d'activités des Effeneaux et le SCoT Marne-Ourcq.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, M. EELBODE informe le Conseil du projet de mise à disposition de cet agent auprès du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de l'Union des Communautés de communes du Sud de l'Aisne, dans les conditions suivantes : afin de tenir compte du plan de charges à venir de l'intéressé, il lui est proposé une mise à disposition, à hauteur de 17,5 heures hebdomadaires, d'une durée d'un an et ce, à compter du 1er décembre 2018. Il ajoute que le Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de l'Union des Communautés de communes du Sud de l'Aisne rembourserait le coût salarial induit.

M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à signer la convention de mise à disposition d'un agent au Syndicat Mixte PETR UCCSA, compte tenu de l'acceptation de l'intéressé et sous réserve de l'avis de la Commission Administrative saisie à cet effet.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Emplois vacataires : modification des conditions de rémunération

M. EELBODE rappelle au Conseil qu'au cours de précédentes séances, le Conseil a créé différents emplois vacataires, afin d'améliorer le fonctionnement des services communautaires.

A la demande de M. EELBODE, P. COURTIER présente la proposition de valoriser les conditions de rémunération de ces emplois, inchangées depuis décembre 2013, avec les évolutions suivantes :

- emploi vacataire de Maître Nageur Sauveteur : entre 15 € et 30 € brut de l'heure, (sans changement),
- emploi vacataire pour les événementiels culturels et artistiques : entre 12 € et 18 € brut de l'heure, en fonction des contraintes horaires notamment,
- emploi vacataire pour les missions d'accueil de la piscine : entre 12 € et 16 € brut de l'heure, en fonction des contraintes horaires notamment,
- emploi vacataire d'agent affecté à l'équipe technique : entre 12 € et 16 € brut de l'heure, en fonction des contraintes horaires notamment,

- emploi vacataire gestion administrative : entre 15 € et 22 € brut de l'heure.

Ces rémunérations s'entendant congés payés inclus.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. GAUTIER informe le Conseil qu'il s'apprête à contacter les banques afin d'avoir recours à l'emprunt sur certains projets d'assainissement.

Il indique que l'entreprise lizéenne ECT a acquis des terrains sur le rond-point des Lorrains en vue de s'agrandir.

Concernant la zone des Effaneaux, M. EELBODE informe les élus qu'il a rencontré récemment les responsables de la société FM Logistic, qui restent très intéressés par le projet et dans l'attente de la décision de justice. Il ajoute que les conclusions relatives à l'un des recours pourraient arriver prochainement, le Tribunal ayant promis des décisions avant la fin de l'année.

M. EELBODE ajoute que d'autres investisseurs potentiels se sont manifestés, et que la Région a sollicité les élus en vue d'un projet novateur sur cette zone, avec un important financement à la clé.

Il regrette que le projet soit bloqué alors qu'il représente une réelle opportunité pour nos territoires et pourrait répondre au besoin de nombreuses entreprises. Il espère une réponse avant la fin de l'année.

TRANSPORT – URBANISME

Projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Soupplets : avis

M. CHESNE informe le Conseil que la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq a été associée à la procédure de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Saint-Soupplets, en tant que personne publique associée et que, conformément au Code de l'Urbanisme, elle dispose d'un délai de 3 mois pour faire connaître son avis sur le projet et qu'à défaut de réponse dans le délai, l'avis est réputé favorable.

M. CHESNE indique que le 2 juillet 2018, le Conseil Municipal de Saint-Soupplets a décidé d'arrêter le projet de PLU de la Commune comportant les éléments suivants :

- un rapport de présentation
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- un Règlement.

M. CHESNE propose au Conseil de donner un avis sur ce projet de PLU et fait état d'une observation qu'on peut apporter sur ces documents :

L'orientation d'aménagement et le règlement concernant la zone à urbaniser AUX de 5,6 hectares située au Sud-Ouest du bourg n'interdisent pas l'installation d'une grande surface commerciale de type hypermarché.

Pourtant, les intentions affichées par la Commune dans son PADD indiquent que le PLU s'attachera à créer des conditions favorables d'une part « au maintien des commerces et services de proximité existants ainsi qu'à leur développement dans le centre-bourg » et d'autre part « au développement de commerces au droit du pôle commercial et médical de la RN 330, de manière à conforter le centre commercial Gallieni et à diversifier l'offre commerciale ».

En réponse à M. GARNIER qui s'interroge sur l'opportunité de cet avis, M. EELBODE dit qu'il ne s'agit pas de s'immiscer mais bien de répondre à une sollicitation de Saint-Soupplets.

Après un échange sur cette question, M. EELBODE propose aux élus de donner un avis favorable sur ce projet de PLU de la Commune de Saint-Soupplets, sans faire état de la contradiction relevée.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

AFFAIRES SOCIALES - SANTÉ - SPORT

Mme GLOAGUEN fait le compte-rendu des travaux de la réunion de Commission.

Convention de coopération avec le Pôle Emploi de La Ferté-sous-Jouarre : autorisation donnée au Président de signer cette convention

Mme GLOAGUEN informe le Conseil que le Pôle Emploi et le Pays de l'Ourcq entendent poursuivre leur collaboration afin de :

- permettre aux demandeurs d'emploi et aux entreprises du Pays de l'Ourcq de bénéficier d'une offre de services de proximité cohérente et partagée,
- partager la situation du marché du travail et articuler leurs interventions auprès des demandeurs d'emploi et des entreprises pour répondre à des besoins identifiés, et ce dans le cadre et le respect de leurs missions respectives, dans une logique de complémentarité et dans la limite de leur budget.

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission Affaires sociales, Santé et Sport, M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à signer une convention fixant, pour l'année 2019, les modalités de collaboration entre Pôle Emploi et le Pays de l'Ourcq.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Attribution d'une subvention au Pôle de Santé du Pays de l'Ourcq

Mme GLOAGUEN rend compte de l'examen en Commission de la demande de subvention présentée par l'association Pôle de Santé du Pays de l'Ourcq, créée par un groupe de professionnels de santé du territoire. Elle précise que cette subvention de 25.000 € a pour objet de soutenir l'association dans les actions qu'elle mènerait pour lutter contre le désert médical.

Après échange sur cette question et compte tenu des éléments réglementaires évoqués, M. EELBODE propose au Conseil de surseoir à la décision, afin d'approfondir cette question.

Avis favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Mme GLOAGUEN poursuit le compte-rendu de la Commission en indiquant que la Communauté de communes organisera en 2019 une action de prévention santé "Le Pays de l'Ourcq a du cœur".

Convention École Multisports associative Département / Communauté de communes / U.S.P.O. : autorisation donnée au Président de signer la convention

Mme GLOAGUEN rappelle au Conseil que dans le cadre de ses attributions, le Département contribue à la promotion et au développement des activités physiques et sportives et apporte son soutien aux Écoles Multisports (EMS) pour leurs actions en faveur de l'éducation des jeunes par le sport. Il précise qu'à ce titre, le Département passe une convention avec les associations, en charge de l'animation et de l'organisation des activités sportives, et les collectivités, propriétaires des équipements sportifs.

Mme GLOAGUEN propose par conséquent de valider la convention École Multisports associative Département / Communauté de communes / U.S.P.O. pour l'année scolaire 2018-2019, dans laquelle la Communauté de communes s'engage à mettre à disposition de l'USPO le gymnase communautaire pour les besoins de l'École Multisports animée par l'USPO.

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission Affaires sociales, Santé et Sport, M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés, M. ETIENNE s'étant abstenu.

Mme GLOAGUEN annonce que le 19 octobre, le CIAS proposera aux élus et aux secrétaires de mairie une

présentation de la Maison de Services au Public. Elle invite chacun à y participer.

Convention pour la participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l'EPS au collège (année scolaire 2017/2018) : autorisation donnée au Président de signer l'avenant 1 à la convention avec le Département

M. EELBODE rappelle que le Département, conformément à une décision de son Assemblée le 27 mai 2016, a précisé son soutien aux collectivités pour les coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés par les collèges, pour la pratique de l'EPS et de l'UNSS.

Il ajoute qu'au cours de sa séance du 16 mars 2018, le Conseil l'a autorisé à signer une convention avec le Département afin de définir les modalités de soutien du Département au Pays de l'Ourcq pour la mise à disposition du Gymnase R. Bricogne aux collégiens du Champivert et du Stade d'athlétisme aux collégiens des deux collèges du territoire.

M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à signer un avenant 1 à cette convention afin de prendre acte du montant de la participation notifié par le Département pour l'année scolaire 2017-2018, à savoir 10.812 €.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

CULTURE - TOURISME

Conventions de résidence-mission dans le cadre du Contrat Local d'Enseignement Artistique : autorisation donnée au Président de signer les conventions

M. PARIGI rappelle qu'au cours de sa séance du 7 octobre 2016, le Conseil a autorisé le Président à solliciter auprès du Ministère de la Culture une subvention au titre du dispositif Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA), dispositif destiné en priorité aux jeunes (3-18 ans) pour la période 2016-2018, permettant d'accueillir des résidences-missions de 4 mois en alternant les disciplines artistiques.

Il informe alors le Conseil que le Ministère de la Culture propose à la Communauté de communes de poursuivre la mise en œuvre de ces résidences missions pour une nouvelle période et que deux CLEA sont prévus sur l'année scolaire 2018-2019 : le premier sur le thème de la photographie avec l'artiste Fausto Urru (pour la période courant du 22 octobre 2018 au 21 février 2019), le second sur le thème du spectacle vivant avec l'artiste Cyril Lévi-Provençal (pour la période courant du 18 mars au 1er juillet 2019).

M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à solliciter les subventions au titre de ces résidences missions, notamment auprès du Ministère de la Culture et de signer avec chaque artiste une convention de résidence – mission définissant les modalités de cet accueil en résidence.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention pluriannuelle d'objectifs Communauté de communes du Pays de l'Ourcq - association École des Musiques Actuelles et Appliquées (2017-18 / 2019-20) : autorisation donnée au Président de signer l'avenant 1 à la convention

M. PARIGI rappelle qu'au cours d'une précédente séance, le 13 octobre 2017, le Conseil l'a autorisé à signer une nouvelle convention avec l'association EMAA sur les actions suivantes :

- Enseignement des musiques actuelles
- Diffusion

- Accompagnement.

M. EELBODE invite alors le Conseil à l'autoriser à signer un avenant 1 à la convention, fixant le montant de la subvention pour l'année 2018/2019 à 55.000 €, et ce, conformément aux termes de la convention.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Maison de l'Emploi et de la formation - Mission Locale Nord Est 77 : désignation des membres du Conseil d'Administration et du Bureau

M. EELBODE propose de traiter ce point ajouté à l'ordre du jour en début de séance et relevant de la Commission Affaires Sociales Santé et Sport.

Il informe le Conseil que la Maison de l'Emploi et de la formation - Mission Locale Nord Est 77 a adopté le 11 juin 2018 de nouveaux statuts et que conformément à ceux-ci, le Pays de l'Ourcq, en qualité de membre constitutif, détient trois postes au Conseil d'Administration et deux au Bureau.

Il invite par conséquent le Conseil à désigner ses nouveaux représentants au sein du Conseil d'Administration et du Bureau de la Maison de l'Emploi et de la formation - Mission Locale Nord Est 77 et propose pour le Conseil d'Administration : Mme GLOAGUEN, M. LASCOURREGES et lui-même et, pour le Bureau : Mme GLOAGUEN et lui-même.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

AMÉNAGEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Convention de gestion de service relative au SIG entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq : autorisation donnée au Président de signer la convention

M. LASCOURREGES rappelle que le Pays de Meaux et le Pays de l'Ourcq développent depuis plus de dix ans un partenariat sur le Système d'Information Géographique.

Il invite alors le Conseil à autoriser le Président à signer la convention formalisant les modalités de ce partenariat, étant noté qu'aujourd'hui le Pays de Meaux assure pour le Pays de l'Ourcq :

- l'intégration des données cadastrales aux formats édigeo et majic3,
- l'intégration des fichiers métiers au format shapefile,
- l'intégration de l'orthophoto IGN,
- l'intégration des PLU qui respecte la réglementation CNIG,
- la diffusion des données par son Web-SIG et par flux WMS WFS.

M. LASCOURREGES souligne la pertinence du SIG dans de nombreux domaines de compétence, notamment la collecte des déchets.

Mme GLOAGUEN demande s'il est possible de réaliser la mise en ligne des PLU.

M. LASCOURREGES indique que tout dépend du format dans lequel les PLU sont rendus.

M. EELBODE souligne que cette convention ne prévoit pas de contrepartie financière. Il invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Fusion du « syndicat intercommunal pour l'aménagement et la gestion de la rivière d'Ourcq » et du « syndicat intercommunal et interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la Gergogne » : avis

M. LASCOURREGES informe le Conseil que les comités syndicaux des « syndicat intercommunal pour l'aménagement et la gestion de la rivière d'Ourcq » et « syndicat intercommunal et interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la Gergogne » ont sollicité la fusion de ces deux structures.

Il souligne que par conséquent par arrêté interdépartemental 2018/DRCL/BLIN 09 en date du 5 juin 2018, les Préfets de Seine-et-Marne, de l'Oise, de l'Aisne et d'Ile de France et de Paris ont arrêté un projet de périmètre du syndicat mixte issu de la fusion de ces deux syndicats ainsi que le projet de statuts du futur syndicat.

M. LASCOURREGES souligne l'intérêt de créer un syndicat où le territoire sera fortement représenté, d'une part pour les votes relatifs aux projets à venir, mais aussi en terme de mutualisation des ressources humaines.

M. EELBODE souligne que conformément aux dispositions légales et réglementaires et notamment à celles de l'article L5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux organes délibérants des collectivités membres de ces syndicats de se prononcer sur le projet de périmètre et sur le projet de statuts qui l'accompagne, et ce, dans un délai de trois mois à compter de la notification de cet arrêté.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. GILLES indique que des travaux sont exigés par l'Agence de l'Eau sur la rivière Ourcq dans le cadre de l'application d'une directive européenne visant à favoriser la continuité écologique de la faune et de la flore. Il ajoute que ces travaux étaient très problématiques pour la Commune de Lizy-sur Ourcq, car ils auraient pu avoir pour effet de rendre inondables des zones de la Commune, aussi dans un premier temps les travaux seront réalisés à Crouy-sur-Ourcq.

M. LASCOURREGES indique que M. CAMUS fera une présentation du nouveau syndicat en 2019.

M. PICAUD informe ensuite les élus que la distribution des bacs à ordures ménagères est en cours sur un certain nombre de communes, notamment du Multien. Il remercie le service SIG de Meaux dont les éléments d'information facilitent l'organisation et le bon déroulement de cette opération.

Mme GARNIER remarque que certains habitants, notamment les Assistantes Maternelles, trouvent les bacs trop petits.

M. PICAUD indique que les demandes complémentaires seront étudiées après cette première distribution en fonction des besoins. Il indique que l'extension des consignes de tri en mai 2019 permettra une réduction des ordures ménagères résiduelles des ménages.

En réponse à M. DEPERNON, M. PICAUD précise que les puces ne servent qu'à identifier les bacs à l'heure actuelle, mais que leur présence permettra de s'accorder à un éventuel changement de législation sur le suivi des collectes. Il ajoute que dans ce cas il faudra équiper les camions pour la lecture de badges.

En réponse à Mme DUCHESNE sur la solidité des bacs, M. PICAUD précise qu'ils sont aux normes et que les camions sont surveillés régulièrement car les détériorations de bacs sont souvent causées par le levage.

M. PICAUD indique que les travaux d'assainissement de Jaignes et Tancrou sont terminés, et que les opérations devraient être lancées en début d'année pour les branchements.

En réponse à M. GARNIER, M. PICAUD indique que le schéma directeur Eau et Assainissement est en cours d'élaboration, et que le calendrier sera respecté.

En réponse à Mme DUCHESNE, M. EELBODE confirme que les travaux à mener sur la station de Marcilly seront prévus au schéma directeur.

M. PICAUD indique à Mme CARON qu'il a bien reçu la pétition des habitants de la Commune de Douy-la Ramée et qu'il s'étonne qu'elle l'ait signée. Il comprend bien la difficulté qu'ils rencontrent mais lui rappelle son courrier dans lequel il l'informe du calendrier mis en place sur cette opération.

Mme CARON souligne qu'il y a eu 15 coupures depuis le début de l'année.

M. PICAUD confirme qu'il suit ce dossier attentivement.

M. COSSUT fait part d'importants problèmes sur sa commune en matière de réseaux de télécommunication.

M. EELBODE indique que c'est une problématique commune à toutes les communes et qu'il avait reçu les responsables d'Orange à ce sujet, sans solution à l'heure actuelle en attente de la fibre.

M. LASCOURREGES invite M. COSSUT et tous les élus à lui faire remonter les problèmes afin qu'il n'y ait qu'un seul interlocuteur sur le terrain. Il remarque que les Communes du territoire sont en bout de ligne et que le réseau est mauvais, les fournisseurs d'accès proposant des offres qu'ils ne peuvent réellement offrir sur nos territoires.

M. PICAUD souligne que les réparations sur le terrain sont bâclées.

M. LASCOURREGES en convient et ajoute qu'ils souhaitent gagner du temps en attendant la fibre. Il précise que les travaux démarreront en 2019 pour les premières communes.

M. ETIENNE propose de se mobiliser, et manifester physiquement.

M. PICAUD remarque que les travaux sont actés, et qu'il faut attendre.

QUESTIONS DIVERSES

Calendrier institutionnel

M. EELBODE informe les élus que la prochaine réunion de Conseil communautaire est programmée le 16 novembre 2018.

Il rappelle que l'assemblée générale du GIP est programmée le 9 novembre.

Il informe enfin les élus que la rencontre intercommunale avec le Président du Département est prévue le 20 novembre, dans l'espace P. Meutey de la Pyramide Jean Didier, de 14h30-18h30.

Rendez-vous culturels

M. EELBODE informe les élus que le spectacle Musical jeune public « Les Frères Choum » est programmé samedi 3 novembre à 16h30, au Foyer polyvalent de Mary-sur-Marne.

M. CARRE indique que l'association AHA propose les 13 et 14 octobre une exposition intitulées « Mémoires de la Grande Guerre » où sera présentée une collection privée passionnante, avec une conférence de J.Y. LE NAOUR sur l'Armistice, samedi à 19h.

Mme CALDERONI indique que la pièce de Théâtre « Ainsi soient-elles » sera proposée le samedi 13 octobre à Etrépilly.

L'ordre du jour étant épuisé, M. EELBODE lève la séance à 23h10.

Le secrétaire, Mme CARON.



ANNEXE :

ACTES SIGNES DEPUIS LE 30 JUIN 2018 DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE SIGNATURE

TYPE D'ACTE	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
Commande	IMPRESSION DE PANNEAUX ET TOTEM POUR LA COMMUNICATION CULTURELLE	EASYFLYER	460,60 €	08/08/18
Commande	TRAVAUX DE MAINTENANCE PISCINE : REPLACEMENT DE L'ELECTROVANNE DU PEDILUVE ET CHANGEMENT DU SYSTEME DE CONTROLE DE TRAITEMENT DES EAUX	VEOLIA EAU	6 076,00 €	13/08/18
Commande	TRAVAUX ELECTRIQUES PYRAMIDE JEAN DIDIER	ELEC 77	392,94 €	13/08/18
Commande	INTERVENTION ELECTRIQUE SUR LE SYSTEME DE CONTROLE DES ACCES PISCINE	MERCIER ERIC	260,00 €	16/08/18
Commande	ACHAT DE SMARTPHONE ET D'UN ABONNEMENT TELEPHONIE MOBILE	MISCO	568,20 €	22/08/18
Bon de commande sur accord-cadre	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN COURANT	BARTHOLUS	972,68 €	23/08/18
Commande	PRESTATION DE MAITRE-NAGEUR AOUT 2018	ARNAUD STERLE	126,00 €	24/08/18
Commande	ACHAT MATERIEL PISCINE BASSINS ET VESTIAIRES	LA SCOLAIRE	958,52 €	28/08/18
Commande	ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALETIQUE POUR LES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	PANO-LETRAG	640,00 €	30/08/18
Commande	PRESTATIONS D'ARCHITECTE CONSEIL DANS LE CADRE DU JURY DE CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF MIXTE TENNIS-ARTS MARTIAUX A OCQUERRE	DESCAMPS	800,00 €	04/09/18
Commande	PRESTATIONS D'ARCHITECTE CONSEIL DANS LE CADRE DU JURY DE CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF MIXTE TENNIS-ARTS MARTIAUX A OCQUERRE	CHESNOT	830,97 €	04/09/18

Bon de commande sur accord-cadre	DISTRIBUTION NON ADRESSEE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION COMMUNAUTAIRES	LA POSTE	1 087,67 €	06/09/18
Commande	ACHAT BOUTEILLES D'EAU	COCCIMARKET	70,00 €	11/09/18
Commande	ACHAT DE COUPES ET MEDAILLES	CASAL SPORT	258,18 €	11/09/18
Marché subséquent	LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE OPERATIONNELLE – SPECTACLE DU 29 SEPTEMBRE 2018	MDS AUDIO	2 253,70 €	14/09/18
Commande	REPLACEMENT PROTECTION POIGNEE LAVE VAISSELLE MAISON DES ENFANTS	QUIETALIS	66,40 €	20/09/18
Commande	REPARATION DEBROUSAILLEUSE FS 450 STIHL	CORE MOTOCULTURE	250,08 €	20/09/18
Commande	ACTIVITE OPTIMISME PADDLE CATAMARAN KAYAK 30 ENFANTS ET 3 ANIMATEURS DANS LE CADRE DES ANIMATIONS SPORTIVES VACANCES ETE 2019	SMEAG - ILE DE LOISIRS DE JABLINES	1 666,67 €	26/09/18
Commande	ACTIVITE BOWLING DANS LE CADRE DES ANIMATIONS SPORTIVES PENDANT LES VACANCES DE LA TOUSSAINT	SPARE TIME	273,67 €	26/09/18
Commande	DECOUVERTE EQUITATION 25 ENFANTS ET 2 ANIMATEURS ANIMATIONS SPORTIVES PENDANT LES VACANCES DE LA TOUSSAINT	CENTRE EQUESTRE DE DHUISY	284,36 €	26/09/18
Commande	COMMANDE DE PIECES DE RECHANGES VELO AQUATIQUES	CARDIEAU	97,50 €	26/09/18
Commande	ACHAT DE MATERIEL DE SECOURS POUR COMPLETER OU REMPLACER LE SAC DE SECOURS DE LA PISCINE	S MSP	153,83 €	26/09/18
Commande	CHANGEMENT DES CALLEBOTIS A GOULOTTES DE LA PISCINE	LA SCOLAIRE	2 424,87 €	27/09/18

Commande	DERATISATION MDE ET SIEGE	HYGIENE DE L'OURCQ	176,00 €	27/09/18
Commande	FORMATION AGENT MARCHES PUBLICS	CFC FORMATIONS	1 830,00 €	27/09/18
Bon de commande sur accord-cadre	CONTROLES DE RECEPTION DES RESEAUX HUMIDES – TRAVAUX ASSAINISSEMENT JAIGNES-TANCROU PHASE 2 – COMMUNE DE TANCROU	SNAVEB	5 545,87 €	27/09/2018
Commande	NETTOYAGE DES VITRES DES BATIMENTS DE LA CCPO : SIEGE MDE PISCINE STADE MAISON DE SANTE PYRAMIDE	SENETT	2 939,15 €	01/10/18
Commande	TRAVAUX DE MODIFICATION ELECTRIQUE POUR BRANCHER UN CHAUFFAGE TRIPHASE	ELEC77	128,45 €	02/10/18
Bon de commande sur accord-cadre	IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ	LE REVEIL DE LA MARNE	210,00 €	02/10/18
Marché subséquent	LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE ASSISTANCE TECHNIQUE – SPECTACLE DU 03 NOVEMBRE 2018	MDS AUDIO	80,00 €	04/10/18
Commande	REMISE EN ETAT ET REVISION DES TOURNIQUETS ACCES PISCINE INSTALLES PAR LA SOCIETE ELISATH EN 2002	ELISATH	975,00 €	08/10/18
Commande	FABRICATION SUR MESURE GRILLE D'AIR AU SOL PLAGES DU GRAND BASSIN PISCINE	BASLE	166,00 €	08/10/18
Commande	6 CHAMBRES POUR 2 NUITS POUR LA COMPAGNIE SPECTACLE DU 03/11/18	CAMPANILE	889,80 €	11/10/18
Commande	TRAVAUX DE SERRURERIE BATIMENT COMMUNAUTAIRE (PISCINE - MDE)	BASLE	640,00 €	11/10/18
Commande	ACHAT D'UNE LANCE DE DESHERBEUR THERMIQUE	NATI VERT	60,08 €	11/10/18

Commande	ACHAT DE CORDE ELASTIQUE	DESCOURS ET CABAUD	169,00 €	11/10/18
Commande	FOURNITURE DE DALLES DE PLAFOND	POINT P	980,38 €	11/10/18
Acte d'exécution	ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE JAIGNES ET TANCROU (PHASE 2-LOT1)- CREATION D'UN RESEAU DE COLLECTE ET TRANSPORT DES EAUX USEES COMMUNES DE JAIGNES ET TANCROU - RENFORCEMENT EN EAU POTABLE COMMUNE DE JAIGNES - DECLARATION DU SOUS-TRAITANT WIAME VRD POUR LA FOURNITURE ET LA MISE EN OEUVRE DE BBSG 0/10	EUROVIA PICARDIE	12 800,00 €	11/10/18
Bon de commande sur accord-cadre	IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ	LE REVEIL DE LA MARNE	215,00 €	11/10/18
Commande	ACHAT LIASSE RECOMMANDE AVEC AR PERSONNALISE CCPO	AB POST	182,00 €	12/10/18
Commande	TRAVAUX DE REMISE EN SERVICE DE L'ASCENSEUR PRINCIPAL DE LA PYRAMIDE JEAN DIDIER	OTIS	27 575,98 €	12/10/18
Bon de commande sur accord-cadre	CONTROLES DE RECEPTION DES RESEAUX HUMIDES – TRAVAUX ASSAINISSEMENT JAIGNES-TANCROU PHASE 2 – COMMUNE DE JAIGNES	SNAVEB	465,00 €	12/10/2018
Marché	LOT 1 : MISSION DE CSPS DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE CONGIS SUR THEROUANNE ET ISLES LES MELDEUSES	COSSEC 77185	12 420,00 €	12/10/2018
Marché	LOT 2 : MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE CONGIS SUR THEROUANNE ET ISLES LES MELDEUSES	ALPHA CONTROLE 93160	16 160,00 €	12/10/2018
Commande	RENOUVELLEMENT ABONNEMENT ANNUEL LA GAZETTE DES COMMUNES	GROUPE MONITEUR	243,88 €	12/10/2018
Commande	FOURNITURE ET LIVRAISON DE BOUTEILLES D'EAU	COCCI MARKET	50,00 €	12/10/2018